



BAILLEURS SOCIAUX

Label Haute Sécurité Santé - HS2®

Avec HS2®, vos locataires vivent mieux et plus longtemps chez eux

D'ici 2050, le nombre de personnes âgées représentera un tiers de la population et dépassera celui des moins de 15 ans. Un enjeu pour les bailleurs sociaux qui devront prévoir plus de logements adaptés aux besoins des seniors.

La démarche du label HS2® vise à apporter des réponses structurées pour relever les défis de l'adaptation de notre Société au Vieillessement.

Avez-vous déjà engagé des actions spécifiques pour prendre en compte les besoins de vos locataires âgés ?

«ADOPTER LA DÉMARCHE HS2®, C'EST PERMETTRE À VOS LOCATAIRES SENIORS DE S'ÉPANOUIR AUSSI BIEN CHEZ EUX QUE DANS LEUR QUARTIER.»

Vos besoins

- Adapter les logements pour favoriser le maintien de l'autonomie des seniors.
- Proposer un parcours résidentiel adapté.
- Favoriser l'épanouissement des seniors dans leur logement mais aussi dans leur immeuble, dans leur quartier, dans leur ville.
- Proposer, encadrer et valoriser de nouveaux services adaptés au vieillissement.

Les raisons de s'engager dans une démarche HS2®

En tant que bailleur social, HS2® vous permet :

- de mettre à niveau les logements pour plus de confort et de sécurité (prévention des chutes),
- d'améliorer la vie de vos locataires seniors en leur permettant de vivre plus longtemps chez eux dans les meilleures conditions possibles en mettant à leur portée un écosystème de services adaptés (accès aux soins, prévention de l'isolement social, de la dénutrition...)
- de faire progresser votre niveau de labellisation pour l'adapter à vos besoins de valorisation
- de répondre aux besoins des collectivités,
- de valoriser vos actions au travers d'évaluations réalisées par une tierce partie indépendante

Qu'est-ce-que HS2® ?

Le label Haute Sécurité Santé - HS2®, vise à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et fragilisées ou leur accueil dans des logements neufs ou rénovés intégrant ce référentiel.

HS2® s'inscrit dans la continuité du HQE (Haute Qualité Environnementale) qui s'attache à valoriser l'empreinte environnementale d'un bâtiment alors que HS2®, s'attache, quant à lui, à valoriser la personne, sa santé et sa sécurité, le tout dans un cadre de vie approprié.

Le label apprécie, par exemple, la qualité du logement, les équipements proposés, la sécurité des locaux ou encore la proximité de certains services (commerces, établissements de santé, espaces culturels...).

Il peut s'agir d'évaluer :

- des travaux d'aménagement : adaptation de cuisine ou de salle de bains, balisage lumineux pour les déplacements nocturnes, domotique, etc.
- des équipements connectés : détecteur de chute intégré, dispositif de mesure d'activité (actimétrie) ou équipements automatisés (volets roulants...), dispositifs médicaux connectés à une plateforme de télémédecine (tensiomètre, oxymètre...).

La démarche HS2® apporte une réponse structurée, progressive et collaborative aux exigences du développement durable et de la responsabilité sociétale (RSE) englobant de façon pragmatique et transversale les multiples normes existantes (ISO 26000, ISO 14001, ISO 27001, OHSAS 18001...).

Ce label permet de valoriser un savoir-faire, dans une logique d'amélioration continue. C'est un **gage de Reconnaissance, de Qualité et de Réassurance** pour les personnes âgées et fragilisées, leurs proches et les différentes parties prenantes d'un projet d'habitat (financeurs, collectivités).

Il s'agit d'une démarche qualité volontaire, reconnue par la Filière Silver économie, l'Observatoire de l'Immobilier Durable comme **label «Confort et Bien-être»** et les bénéficiaires et opérateurs des + de 10 000 logements inscrits dans la démarche.

Les macarons HS2®, indicateurs du niveau de labellisation

Le niveau de labellisation des lieux de vie et des prestations de services se concrétise par l'obtention de 1 à 4 macarons correspondant à **4 niveaux d'intensité**, de minimal à optimal.



**NIVEAU
MINIMAL**



**NIVEAU
ORDINAIRE**



**NIVEAU
MAXIMAL**



**NIVEAU
OPTIMAL**